

DEPARTEMENT
DES
DEUX-SEVRES



VILLE DE NIORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil Municipal :
le 09/03/2021

Affichage du Compte-Rendu Sommaire
et affichage intégral :
le 22/03/2021

SEANCE DU 15 MARS 2021

Délibération n° D-2021-73

**Chantiers d'insertion 2021 - Approbation des conventions de
chantier avec la Mission pour l'Insertion et pour l'Emploi**

Président :

MONSIEUR JÉRÔME BALOGE

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Dominique SIX, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Nicolas VIDEAU, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Anne-Lydie LARRIBAU, Monsieur Elmano MARTINS, Madame Christine HYPEAU, Monsieur Bastien MARCHIVE, Madame Florence VILLES, Monsieur Philippe TERRASSIN, Madame Valérie BELY-VOLLAND, Monsieur Thibault HEBRARD, Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Yamina BOUDAHMANI, Madame Sophie BOUTRIT, Monsieur Gerard LEFEVRE, Madame Aurore NADAL, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Stéphanie ANTIGNY, Monsieur François GUYON, Madame Lydia ZANATTA, Madame Ségolène BARDET, Monsieur Nicolas ROBIN, Madame Mélina TACHE, Monsieur Hervé GERARD, Madame Noélie FERREIRA, Monsieur David MICHAUT, Madame Aline DI MEGLIO, Monsieur Karl BRETEAU, Madame Fatima PEREIRA, Monsieur Baptiste DAVID, Monsieur François GIBERT, Madame Cathy GIRARDIN, Monsieur Sébastien MATHIEU, Madame Véronique BONNET-LECLERC, Monsieur Jérémy ROBINEAU, Madame Elsa FORTAGE.

Secrétaire de séance : Sophie BOUTRIT

Excusés ayant donné pouvoir :

Direction Patrimoine et Moyens

Chantiers d'insertion 2021 - Approbation des conventions de chantier avec la Mission pour l'Insertion et pour l'Emploi

Monsieur Elmano MARTINS, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Depuis plusieurs années, la Ville de Niort a développé son partenariat avec différents interlocuteurs dans les actions d'insertion.

Aussi, de nombreux chantiers d'insertion ont été confiés à l'Association « Mission pour l'Insertion et Pour l'Emploi » (MIPE) pour réaliser différents travaux de rénovation ou de réaménagement du patrimoine communal.

Il convient aujourd'hui de définir les premiers chantiers qui seront confiés à la MIPE, au titre de l'année 2021.

Pour chaque chantier, une convention spécifique précise la nature, le coût des travaux, ainsi que toutes les dispositions propres à celui-ci.

Pour l'ensemble des opérations listées ci-dessous, la participation de la Ville est estimée à :

- 83 870,45 € pour la main-d'œuvre ;
- 7 063,13 € pour la fourniture des matériaux nécessaires à la bonne exécution des chantiers.

La dépense sera mandatée conformément au budget que le Conseil municipal s'est engagé à inscrire sur l'exercice correspondant.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver les conventions entre la Ville de Niort et la MIPE pour les chantiers d'insertion selon projet joint ;
- approuver le versement à la MIPE d'un montant estimé à 83 870,45€ correspondant à la main-d'œuvre ;
- approuver la fourniture de matériaux à la MIPE pour la bonne exécution des chantiers pour le montant estimé à 7 063,13 € ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer lesdites conventions.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Elmano MARTINS



CONVENTION 2021
ENTRE
LA VILLE DE NIORT
ET
LA MISSION POUR L'INSERTION ET POUR L'EMPLOI



Chantier d'insertion
Bâtiments divers - Parking Tartifume
Reprise des murs de clôture (Hauteur 1,80 m)
79 000 NIORT

ENTRE les soussignés :

La Ville de Niort, représentée par Monsieur BALOGÉ Jérôme, Maire en exercice, agissant en cette qualité en vertu d'une délibération du Conseil municipal du 15 mars 2021, ci-après désignée la **VILLE DE NIORT**,
D'une part,

ET

La Mission pour l'insertion et pour l'emploi, domiciliée 28, rue Pied de Fond, ZI Saint Liguairé - 79000 NIORT, et représentée par Madame SEYS Mariannick, Présidente, dûment mandatée à cet effet, ci-après désignée « **La MIPE** »,
D'autre part,

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1 – Localisation

L'action projetée se situe à *Niort au Bâtiment divers Parking Tartifume.*

Article 2 – Nature des travaux

Les travaux de reprise du mur de clôture (hauteur 1,80 m) se détaillent de la manière suivante :

PARKING TARTIFUME lot N°01 FREDERIC MISTRAL

NOTA 1 : L'intervention nécessitera l'accord du riverain en mitoyenneté et l'accès à son terrain durant le temps des travaux

NOTA 2 : Les branches des arbres de la propriété qui sont appuyées sur le mur ou qui sont contre lui devront être coupées avant notre intervention par le propriétaire.

Travaux préliminaires :

Déconstruction totale soignée du mur existant jusqu'au niveau du trottoir côté parking sur la longueur de la parcelle du 1 rue Frédéric Mistral (18,50ml)

Mur de 1,20 m de hauteur sur 18,50m de longueur

Tri des pierres, nettoyage, mise sur palettes le long du mur

Evacuation des pierres non réutilisables dans un dépôt Ville de Niort

- 11,10 M3 : Parcelle du 1 rue Frédéric Mistral

Montage du mur façon "pierre sèche" sur 1,10 m de hauteur à l'emplacement de l'existant

NOTA : les pierres manquantes seront prélevées sur le mur, sur les parties non traitées sur ce devis.

Aucune fourniture de moellon n'est prévue dans ce devis

- 20,35 M2 : Montage du mur en moellons récupérés sur le chantier

- 18,50 Ml : Arase au mortier de chaux sur dessus de mur forme arrondie

Mise en sécurité du site et des travaux sur toute la durée du chantier, nettoyage de fin

- 1,00 For : de chantier

PARKING TARTIFUME lot N°03 FREDERIC MISTRAL

NOTA 1 : L'intervention nécessitera l'accord du riverain en mitoyenneté et l'accès à son terrain durant le temps des travaux

NOTA 2 : Les branches des arbres de la propriété qui sont appuyées sur le mur ou qui sont contre lui devront être coupées avant notre intervention par le propriétaire.

Travaux préliminaires :

Déconstruction totale soignée du mur existant jusqu'au niveau du trottoir côté parking sur la longueur de la parcelle du 3 rue Frédéric Mistral (7,50ml)

Mur de 1,20 m de hauteur sur 7,50m de longueur

Tri des pierres, nettoyage, mise sur palettes le long du mur

Evacuation des pierres non réutilisables dans un dépôt Ville de Niort

- 4,50 M3 : Parcelle du 3 rue Frédéric Mistral

Montage du mur façon "pierre sèche" sur 1,10 m de hauteur à l'emplacement de l'existant

NOTA : les pierres manquantes seront prélevées sur le mur, sur les parties non traitées sur ce devis. Aucune fourniture de moellon n'est prévue dans ce devis

- 8,25 M2 : Montage du mur en moellons récupérés sur le chantier

- 7,50 Ml : Arase au mortier de chaux sur dessus de mur forme arrondie

- 1,00 For : Mise en sécurité du site et des travaux sur toute la durée du chantier, nettoyage de fin de chantier

PARKING TARTIFUME lot N°05 FREDERIC MISTRAL

NOTA 1 : L'intervention nécessitera l'accord du riverain en mitoyenneté et l'accès à son terrain durant le temps des travaux

NOTA 2 : Les branches des arbres de la propriété qui sont appuyées sur le mur ou qui sont contre lui devront être coupées avant notre intervention par le propriétaire.

Travaux préliminaires :

Déconstruction totale soignée du mur existant jusqu'au niveau du trottoir côté parking sur la longueur de la parcelle du 5 rue Frédéric Mistral (7,50ml)

Mur de 1,20 m de hauteur sur 7,50m de longueur

Tri des pierres, nettoyage, mise sur palettes le long du mur

Evacuation des pierres non réutilisables dans un dépôt Ville de Niort

- 4,50 M3 : Parcelle du 5 rue Frédéric Mistral

Montage du mur façon "pierre sèche" sur 1,10 m de hauteur à l'emplacement de l'existant

NOTA : les pierres manquantes seront prélevées sur le mur, sur les parties non traitées sur ce devis. Aucune fourniture de moellon n'est prévue dans ce devis

- 8,25 M2 : Montage du mur en moellons récupérés sur le chantier
- 7,50 MI : Arase au mortier de chaux sur dessus de mur forme arrondie
Mise en sécurité du site et des travaux sur toute la durée du chantier, nettoyage de
- 1,00 For : fin de chantier

PARKING TARTIFUME lot N°07 FREDERIC MISTRAL

NOTA 1 : L'intervention nécessitera l'accord du riverain en mitoyenneté et l'accès à son terrain durant le temps des travaux

NOTA 2 : Les branches des arbres de la propriété qui sont appuyées sur le mur ou qui sont contre lui devront être coupées avant notre intervention par le propriétaire.

Travaux préliminaires :

Déconstruction totale soignée du mur existant jusqu'au niveau du trottoir côté parking sur la longueur de la parcelle du 7 rue Frédéric Mistral (7,50ml)

Mur de 1,20 m de hauteur sur 7,50m de longueur

Tri des pierres, nettoyage, mise sur palettes le long du mur

Evacuation des pierres non réutilisables dans un dépôt Ville de Niort

- 4,50 M3 : Parcelle du 7 rue Frédéric Mistral

Montage du mur façon "pierre sèche" sur 1,10 m de hauteur à l'emplacement de l'existant

NOTA : les pierres manquantes seront prélevées sur le mur, sur les parties non traitées sur ce devis. Aucune fourniture de moellon n'est prévue dans ce devis

- 8,25 M2 : Montage du mur en moellons récupérés sur le chantier
- 7,50 MI : Arase au mortier de chaux sur dessus de mur forme arrondie
Mise en sécurité du site et des travaux sur toute la durée du chantier, nettoyage de
- 1,00 For : fin de chantier

PARKING TARTIFUME lot N°09 FREDERIC MISTRAL

NOTA 1 : L'intervention nécessitera l'accord du riverain en mitoyenneté et l'accès à son terrain durant le temps des travaux

NOTA 2 : Les branches des arbres de la propriété qui sont appuyées sur le mur ou qui sont contre lui devront être coupées avant notre intervention par le propriétaire.

Travaux préliminaires :

Déconstruction totale soignée du mur existant jusqu'au niveau du trottoir côté parking sur la longueur de la parcelle du 9 rue Frédéric Mistral (11,25ml)

Mur de 1,20 m de hauteur sur 11,25m de longueur

Tri des pierres, nettoyage, mise sur palettes le long du mur

Evacuation des pierres non réutilisables dans un dépôt Ville de Niort

- 6,75 M3 : Parcelle du 9 rue Frédéric Mistral

Montage du mur façon "pierre sèche" sur 1,10 m de hauteur à l'emplacement de l'existant

NOTA : les pierres manquantes seront prélevées sur le mur, sur les parties non traitées sur ce devis. Aucune fourniture de moellon n'est prévue dans ce devis

- 12,38 M2 : Montage du mur en moellons récupérés sur le chantier

- 11,25 MI : Arase au mortier de chaux sur dessus de mur forme arrondie
Mise en sécurité du site et des travaux sur toute la durée du chantier, nettoyage
- 1,00 For : de fin de chantier

PARKING TARTIFUME lot N°11 FREDERIC MISTRAL

NOTA 1 : L'intervention nécessitera l'accord du riverain en mitoyenneté et l'accès à son terrain durant le temps des travaux

NOTA 2 : Les branches des arbres de la propriété qui sont appuyées sur le mur ou qui sont contre lui devront être coupées avant notre intervention par le propriétaire.

Travaux préliminaires :

Déconstruction totale soignée du mur existant jusqu'au niveau du trottoir côté parking sur la longueur de la parcelle du 11 rue Frédéric Mistral (11,25ml)

Mur de 1,20 m de hauteur sur 11,25m de longueur

Tri des pierres, nettoyage, mise sur palettes le long du mur

Evacuation des pierres non réutilisables dans un dépôt Ville de Niort

- 6,75 M3 : Parcelle du 11 rue Frédéric Mistral

Montage du mur façon "pierre sèche" sur 1,10 m de hauteur à l'emplacement de l'existant

NOTA : les pierres manquantes seront prélevées sur le mur, sur les parties non traitées sur ce devis. Aucune fourniture de moellon n'est prévue dans ce devis

- 12,38 M2 : Montage du mur en moellons récupérés sur le chantier
- 11,25 MI : Arase au mortier de chaux sur dessus de mur forme arrondie
Mise en sécurité du site et des travaux sur toute la durée du chantier, nettoyage
- 1,00 For : de fin de chantier

PARKING TARTIFUME lot N°13 FREDERIC MISTRAL

NOTA 1 : L'intervention nécessitera l'accord du riverain en mitoyenneté et l'accès à son terrain durant le temps des travaux

NOTA 2 : Les branches des arbres de la propriété qui sont appuyées sur le mur ou qui sont contre lui devront être coupées avant notre intervention par le propriétaire.

Travaux préliminaires :

Déconstruction totale soignée du mur existant jusqu'au niveau du trottoir côté parking sur la longueur de la parcelle du 13 rue Frédéric Mistral (10ml)

Mur de 1,20 m de hauteur sur 10m de longueur

Tri des pierres, nettoyage, mise sur palettes le long du mur

Evacuation des pierres non réutilisables dans un dépôt Ville de Niort

- 6,00 M3 : Parcelle du 13 rue Frédéric Mistral (10ml)

Montage du mur façon "pierre sèche" sur 1,10 m de hauteur à l'emplacement de l'existant

NOTA : les pierres manquantes seront prélevées sur le mur, sur les parties non traitées sur ce devis. Aucune fourniture de moellon n'est prévue dans ce devis

- 11,00 M2 : Montage du mur en moellons récupérés sur le chantier
- 10,00 MI : Arase au mortier de chaux sur dessus de mur forme arrondie

- Mise en sécurité du site et des travaux sur toute la durée du chantier, nettoyage
- 1,00 For : de fin de chantier

PARKING TARTIFUME lot N°13 BAS PARADIS PROLONGEE

NOTA 1 : L'intervention nécessitera l'accord du riverain en mitoyenneté et l'accès à son terrain durant le temps des travaux

NOTA 2 : Les arbres des deux côtés du mur qui sont appuyés sur le mur ou qui sont contre lui devront être enlevés avant notre intervention. Certains d'entre eux sont dans l'emprise du mur. De même toute la végétation (très importante sur cette parcelle) sera enlevée sur toute la longueur du mur

Travaux préliminaires :

Déconstruction totale soignée du mur existant jusqu'au niveau du trottoir côté parking sur la longueur de la parcelle du 13 Rue du Bas Paradis prolongée (28,60ml)

Mur de 1,00 m de hauteur moyen sur 28,60m de longueur

Tri des pierres, nettoyage, mise sur palettes le long du mur

Evacuation des pierres non réutilisables dans un dépôt Ville de Niort

- 14,30 M3 : Parcelle du 13 Rue du Bas Paradis prolongée

Montage du mur façon "pierre sèche" sur 1,00 m de hauteur à l'emplacement de l'existant

NOTA : les pierres manquantes seront prélevées sur le mur, sur les parties non traitées sur ce devis. Aucune fourniture de moellon n'est prévue dans ce devis

- 28,60 M2 : Montage du mur en moellons récupérés sur le chantier
 - 28,60 Ml : Arase au mortier de chaux sur dessus de mur forme arrondie
- Mise en sécurité du site et des travaux sur toute la durée du chantier, nettoyage de
- 1,00 For : fin de chantier

Article 3 – Durée

La convention sera exécutoire à compter de sa notification.

Le chantier est prévu pour une durée maximum de **93 jours** (hors éventuelles intempéries), dès accord de la Ville de Niort pour le démarrage des travaux. Celui-ci se formalisera par l'envoi d'un ordre de service par la Ville de Niort, qui sera signé par chacune des parties.

A noter, le chantier se déroulera en concertation avec les services de la Ville de Niort. Les jours de travaux sur le chantier ne sont pas systématiquement consécutifs.

Article 4 - Public concerné

Les salariés intervenant sur les chantiers d'insertion sont tous titulaires d'un CDDI à la MIPE.

Les **3 salariés de la MIPE** travaillent, de manière générale, selon le planning ci-dessous aux horaires suivants :

8 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 17 h 00

Sur ce chantier, **3 salariés** interviendront à raison de 8,00 heures par jour.

Les vendredis et jours de repos sont réservés à l'accompagnement social, professionnel et formatif en dehors du site de l'activité, et aux réunions de préparation et d'organisation de chantiers ou de bilan de salariés.

Les équipes sont composées de personnes salariées de la MIPE en contrat de travail à durée déterminée d'insertion (CDDI) et d'un encadrant par équipe. Monsieur Régis MAINOT assurera l'encadrement des équipes sur le chantier.

Les référents de la MIPE sont : Monsieur Thierry PICAUD, Directeur, Monsieur Régis MAINOT, Directeur Technique à la MIPE ainsi que de Madame CONOMBO Ariane et Monsieur Gabriel LUCE en la qualité d'accompagnateurs socio professionnels.

Article 5 - Matériels et locaux de chantier

Pour la bonne exécution du chantier, les matériels suivants seront mis à disposition de la MIPE par la Ville de Niort :

- Apport de petits matériels et fournitures (fournis par la Ville de Niort) ;
- Location de matériel ;
- Fourniture de matériaux ;
- Raccordement en eau et en électricité ;
- Fourniture de panneaux et barrières annonçant les travaux.

Une salle sera mise à disposition comme local d'accueil, vestiaire et salle de restauration.

Article 6 - Plan de financement

Le plan de financement correspondant à ce chantier est joint en annexe. L'équilibre, pour ce chantier, est assuré par une participation prévisionnelle de **49 405,74 €**.

Un premier acompte correspondant à une avance de 50 % de la participation globale de la Ville de Niort sera versé sur production d'une attestation signée de la MIPE, au commencement des travaux.

Le solde de 50 % sera versé à la fin du chantier, sur présentation de l'attestation de fin de chantier signée des deux parties.

Article 7 – Garantie

La MIPE se dégage de toute responsabilité concernant des vices de forme et les éventuels défauts d'exécution, les chantiers d'insertion n'ayant pas de garantie décennale.

Article 8 - Résiliation anticipée

La présente convention est conclue pour la durée des travaux.

Chacune des parties pourra en demander la dénonciation à tout moment par lettre recommandée avec avis de réception adressée à l'autre partie et moyennant un préavis de trois mois.

De plus, la Ville de Niort se réserve le droit de résilier à tout moment la présente convention en cas de non-respect de l'un des articles de la convention.

Fait à Niort, le

**Pour la M.I.P.E.
Le directeur,**

**Pour la Ville de Niort,
L'Adjoint Délégué**

Thierry PICAUD

Elmano MARTINS

Chantier d'insertion
Bâtiment divers – Parking Tartifume
Reprise des murs de clôture (Hauteur 1,80 m)
79 000 NIORT

Opérations	Financeurs
<p>Matériaux : Fournis par la Ville de NIORT, en fonction de l'avancée des travaux sur présentation de devis et estimés un coût d'environ 0 €uro T.T.C.</p>	Ville de NIORT
<p>Matériel : Les locations ou achats de petits matériels restent à la charge de la Ville de NIORT, si l'organisation du chantier en fait apparaître la nécessité.</p> <p>Afin que chaque personne puisse s'impliquer personnellement, le donneur d'ordre devra faciliter l'accès aux lieux d'exécution.</p> <p>De même, la mise en œuvre du chantier nécessite la mise à disposition de toilettes et d'un local pouvant servir de vestiaire et d'une salle pour le déjeuner.</p>	Ville de NIORT
Salariés de la MIPE	
<p>Encadrants :</p> <p>pris en charge par les financeurs de la MIPE</p>	FSE - ETAT - Ville de NIORT – Conseil Départemental des Deux Sèvres
<p>Accompagnateurs socioprofessionnels :</p> <p>pris en charge par les financeurs de la MIPE</p>	FSE - ETAT - Ville de NIORT – Conseil Départemental des Deux Sèvres
Coût de la main d'œuvre	
<p>Main d'œuvre :</p> <p>3 salariés en contrat aidé CDDI et 93 jours de travail prévus sur les lots 1, 3, 5, 7 ; 9, 11, 13</p> <p>Soit un total 47 266,74 €</p>	Ville de NIORT
<p>Prime de panier : 3 salariés x 93 jours x 5 € = 1395,00 €</p> <p>Déplacement : 93 jours x 8 € = 744,00 €</p>	Ville de NIORT
Soit un total 49 405,74 €	



**CONVENTION 2021
ENTRE
LA VILLE DE NIORT
ET**



LA MISSION POUR L'INSERTION ET POUR L'EMPLOI

**Chantier d'insertion
Bâtiment Sportif – Centre équestre
Mise en peinture des sanitaires
79 000 NIORT**

ENTRE les soussignés :

La Ville de Niort, représentée par Monsieur BALOGÉ Jérôme, Maire en exercice, agissant en cette qualité en vertu d'une délibération du Conseil municipal du 15 mars 2021, ci-après désignée la **VILLE DE NIORT**,
D'une part,

ET

La Mission pour l'insertion et pour l'emploi, domiciliée 28, rue Pied de Fond, ZI Saint Liguairé - 79000 NIORT, et représentée par Madame SEYS Mariannick, Présidente, dûment mandatée à cet effet, ci-après désignée « **La MIPE** »,
D'autre part,

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1 – Localisation

L'action projetée se situe à *Niort au Bâtiment sportif Centre équestre.*

Article 2 – Nature des travaux

Les travaux de mise en peinture des sanitaires se détaillent de la manière suivante :

TOILETTES FEMMES :

Murs :

- 32,47 M2 : Nettoyage au produit fongicide
- 32,47 M2 : Préparation des fonds existants (enduit ciment), rebouchage, égrenage, ponçage
- 32,47 M2 : Application d'1 couche de Primaire et 2 couches de satinée

Traitement des éléments bois 2 Faces int. :

La porte d'entrée en bois naturel et son imposte ne sont pas prévues dans ce devis

- 3,60 M2 : 1 couche de primaire + 2 couches de finitions (1 porte séparative)

Traitement des ouvrages métalliques :

- 1,92 M2 : Sur tuyauteries : Application de deux couches type UNILOX FER

Traitement du plafond (travaux sur échafaudage roulant) :

- 4,80 M2 : Nettoyage au produit fongicide
- 4,80 M2 : Rebouchage, égrenage, ponçage du plafond
- 4,80 M2 : Application de 2 couches de peinture MAT sur support existant sur échafaudage roulant

TOILETTES HANDICAPES :

Murs :

- 18,14 M2 : Nettoyage au produit fongicide
- 18,14 M2 : Préparation des fonds existants (enduit ciment), rebouchage, égrenage, ponçage
- 18,14 M2 : Application d'1 couche de Primaire et 2 couches de satinée

Traitement des ouvrages métalliques :

La porte d'entrée en acier galvanisé n'est pas prévue dans ce devis

- 1,79 M2 : Sur tuyauteries : Application de deux couches type UNILOX FER

Traitement du plafond (travaux sur échafaudage roulant) :

- 3,30 M2 : Nettoyage au produit fongicide
- 3,30 M2 : Rebouchage, égrenage, ponçage du plafond
- 3,30 M2 : Application de 2 couches de peinture MAT sur support existant sur échafaudage roulant

TOILETTES HOMMES :

Murs :

- 39,14 M2 : Nettoyage au produit fongicide
- 39,14 M2 : Préparation des fonds existants (enduit ciment), rebouchage, égrenage, ponçage
- 39,14 M2 : Application d'1 couche de Primaire et 2 couches de satinée

Traitement des éléments bois 2 Faces int. :

La porte d'entrée en bois naturel et son imposte ne sont pas prévues dans ce devis

- 3,60 M2 : 1 couche de primaire + 2 couches de finitions (1 porte séparative)

Traitement des ouvrages métalliques:

- 0,74 M2 : Sur tuyauteries: Application de deux couches type UNILOX FER

Traitement du plafond (travaux sur échafaudage roulant):

- 6,88 M2 : Nettoyage au produit fongicide
- 6,88 M2 : Rebouchage, égrenage, ponçage du plafond
- 6,88 M2 : Application de 2 couches de peinture MAT sur support existant sur échafaudage roulant

Article 3 – Durée

La convention sera exécutoire à compter de sa notification.

Le chantier est prévu pour une durée maximum de **11 jours** (hors éventuelles intempéries), dès accord de la Ville de Niort pour le démarrage des travaux. Celui-ci se formalisera par l'envoi d'un ordre de service par la Ville de Niort, qui sera signé par chacune des parties.

A noter, le chantier se déroulera en concertation avec les services de la Ville de Niort. Les jours de travaux sur le chantier ne sont pas systématiquement consécutifs.

Article 4 - Public concerné

Les salariés intervenant sur les chantiers d'insertion sont tous titulaires d'un CDDI à la MIPE.

Les **3 salariés de la MIPE** travaillent, de manière générale, selon le planning ci-dessous aux horaires suivants :

8 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 17 h 00

Sur ce chantier, **3 salariés** interviendront à raison de 8,00 heures par jour.

Les vendredis et jours de repos sont réservés à l'accompagnement social, professionnel et formatif en dehors du site de l'activité, et aux réunions de préparation et d'organisation de chantiers ou de bilan de salariés.

Les équipes sont composées de personnes salariées de la MIPE en contrat de travail à durée déterminée d'insertion (CDDI) et d'un encadrant par équipe. Monsieur Régis MAINOT assurera l'encadrement des équipes sur le chantier.

Les référents de la MIPE sont : Monsieur Thierry PICAUD, Directeur, Monsieur Régis MAINOT, Directeur Technique à la MIPE ainsi que de Madame Ariane CONOMBO et Monsieur Gabriel LUCE en la qualité d'accompagnateurs socio professionnels.

Article 5 - Matériels et locaux de chantier

Pour la bonne exécution du chantier, les matériels suivants seront mis à disposition de la MIPE par la Ville de Niort :

- Apport de petits matériels et fournitures (fournis par la Ville de Niort) ;
- Location de matériel ;
- Fourniture de matériaux ;
- Raccordement en eau et en électricité ;
- Fourniture de panneaux et barrières annonçant les travaux.

Une salle sera mise à disposition comme local d'accueil, vestiaire et salle de restauration.

Article 6 - Plan de financement

Le plan de financement correspondant à ce chantier est joint en annexe. L'équilibre, pour ce chantier, est assuré par une participation prévisionnelle de **4 978,36 €**.

Un premier acompte correspondant à une avance de 50 % de la participation globale de la Ville de Niort sera versé sur production d'une attestation signée de la MIPE, au commencement des travaux.

Le solde de 50 % sera versé à la fin du chantier, sur présentation de l'attestation de fin de chantier signée des deux parties.

Article 7 – Garantie

La MIPE se dégage de toute responsabilité concernant des vices de forme et les éventuels défauts d'exécution, les chantiers d'insertion n'ayant pas de garantie décennale.

Article 8 - Résiliation anticipée

La présente convention est conclue pour la durée des travaux.

Chacune des parties pourra en demander la dénonciation à tout moment par lettre recommandée avec avis de réception adressée à l'autre partie et moyennant un préavis de trois mois.

De plus, la Ville de Niort se réserve le droit de résilier à tout moment la présente convention en cas de non-respect de l'un des articles de la convention.

Fait à Niort, le

**Pour la M.I.P.E.
Le directeur,**

**Pour la Ville de Niort,
L'Adjoint Délégué**

Thierry PICAUD

Elmano MARTINS

Chantier d'insertion

Bâtiment Sportif – Centre équestre

Mise en peinture des sanitaires

79 000 NIORT

Opérations	Financeurs
<p>Matériaux : Fournis par la Ville de NIORT, en fonction de l'avancée des travaux sur présentation de devis et estimés un coût d'environ 1 804,68 €uro T.T.C.</p>	<p>Ville de NIORT</p>
<p>Matériel : Les locations ou achats de petits matériels restent à la charge de la Ville de NIORT, si l'organisation du chantier en fait apparaître la nécessité.</p> <p>Afin que chaque personne puisse s'impliquer personnellement, le donneur d'ordre devra faciliter l'accès aux lieux d'exécution.</p> <p>De même, la mise en œuvre du chantier nécessite la mise à disposition de toilettes et d'un local pouvant servir de vestiaire et d'une salle pour le déjeuner.</p>	<p>Ville de NIORT</p>
Salariés de la MIPE	
<p>Encadrants :</p> <p>pris en charge par les financeurs de la MIPE</p>	<p>FSE - ETAT - Ville de NIORT – Conseil Départemental des Deux Sèvres</p>
<p>Accompagnateurs socioprofessionnels :</p> <p>pris en charge par les financeurs de la MIPE</p>	<p>FSE - ETAT - Ville de NIORT – Conseil Départemental des Deux Sèvres</p>
Coût de la main d'œuvre	
<p>Main d'œuvre :</p> <p>3 salariés en contrat aidé CDDI et 18 jours de travail prévus</p> <p>Soit un total 4 725,36 €</p>	<p>Ville de NIORT</p>
<p>Prime de panier : 3 salariés x 11 jours x 5 € = 165,00 €</p> <p>Déplacement : 11 jours x 8 € = 88,00 €</p>	<p>Ville de NIORT</p>
Soit un total 4 978,36 €	



**CONVENTION 2021
ENTRE
LA VILLE DE NIORT
ET**



LA MISSION POUR L'INSERTION ET POUR L'EMPLOI

Chantier d'insertion

Bâtiment Sportif – Centre Régional de Tennis de Table

Mise en peinture des anti-béliers portique et portes métalliques

79 000 NIORT

ENTRE les soussignés :

La Ville de Niort, représentée par Monsieur BALOGÉ Jérôme, Maire en exercice, agissant en cette qualité en vertu d'une délibération du Conseil municipal du 15 mars 2021, ci-après désignée la **VILLE DE NIORT**,
D'une part,

ET

La Mission pour l'insertion et pour l'emploi, domiciliée 28, rue Pied de Fond, ZI Saint Liguairé - 79000 NIORT, et représentée par Madame SEYS Mariannick, Présidente, dûment mandatée à cet effet, ci-après désignée « **La MIPE** »,
D'autre part,

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1 – Localisation

L'action projetée se situe à *Niort au Bâtiment sportif Centre Régional de Tennis de Table.*

Article 2 – Nature des travaux

Les travaux de mise en peinture des anti béliers portique et portes métalliques se détaillent de la manière suivante :

MISE EN PEINTURE DES PROTECTIONS ANTI-BELIER AUTOUR DU BATIMENT cis POTELETS SUPPORTS :

- 145,03 MI : Brossage et ponçage des anti-beliers
- 145,03 MI : Primaire d'accrochage et application de deux couches UNILOX FER

MISE EN PEINTURE DES PORTES METALLIQUES NON VITREES:

- 6,00 U : Brossage et ponçage des portes et des encadrements de portes côté extérieur uniquement (3.74m² par porte moyen)
- 6,00 U : Primaire d'accrochage et application de deux couches UNILOX FER

MISE EN PEINTURE DES DAUPHINS METALLIQUES:

- 3,00 U : Brossage et ponçage des dauphins
- 3,00 U : Primaire d'accrochage et application de deux couches UNILOX FER

MISE EN PEINTURE DES PORTIQUES SUPPORTS DE LA PASSERELLE ET DES HABILLAGES DE RIVES METALLIQUES:

- 27,70 M2 : Brossage et ponçage des poteaux, poutres sous plancher et plaques de rive
- 27,70 M2 : Primaire d'accrochage et application de deux couches UNILOX FER
- 1,00 For : Installation, Protection et Nettoyage de fin de chantier

Article 3 – Durée

La convention sera exécutoire à compter de sa notification.

Le chantier est prévu pour une durée maximum de **18 jours** (hors éventuelles intempéries), dès accord de la Ville de Niort pour le démarrage des travaux. Celui-ci se formalisera par l'envoi d'un ordre de service par la Ville de Niort, qui sera signé par chacune des parties.

A noter, le chantier se déroulera en concertation avec les services de la Ville de Niort. Les jours de travaux sur le chantier ne sont pas systématiquement consécutifs.

Article 4 - Public concerné

Les salariés intervenant sur les chantiers d'insertion sont tous titulaires d'un CDDI à la MIPE.

Les **3 salariés de la MIPE** travaillent, de manière générale, selon le planning ci-dessous aux horaires suivants :

8 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 17 h 00

Sur ce chantier, **3 salariés** interviendront à raison de 8,00 heures par jour.

Les vendredis et jours de repos sont réservés à l'accompagnement social, professionnel et formatif en dehors du site de l'activité, et aux réunions de préparation et d'organisation de chantiers ou de bilan de salariés.

Les équipes sont composées de personnes salariées de la MIPE en contrat de travail à durée déterminée d'insertion (CDDI) et d'un encadrant par équipe. Monsieur Régis MAINOT assurera l'encadrement des équipes sur le chantier.

Les référents de la MIPE sont : Monsieur Thierry PICAUD, Directeur, Monsieur Régis MAINOT, Directeur Technique à la MIPE ainsi que de Madame Ariane CONOMBO et Monsieur Gabriel LUCE en la qualité d'accompagnateurs socio professionnels.

Article 5 - Matériels et locaux de chantier

Pour la bonne exécution du chantier, les matériels suivants seront mis à disposition de la MIPE par la Ville de Niort :

- Apport de petits matériels et fournitures (fournis par la Ville de Niort) ;
- Location de matériel ;
- Fourniture de matériaux ;
- Raccordement en eau et en électricité ;
- Fourniture de panneaux et barrières annonçant les travaux.

Une salle sera mise à disposition comme local d'accueil, vestiaire et salle de restauration.

Article 6 - Plan de financement

Le plan de financement correspondant à ce chantier est joint en annexe. L'équilibre, pour ce chantier, est assuré par une participation prévisionnelle de **7 546,00 €**.

Un premier acompte correspondant à une avance de 50 % de la participation globale de la Ville de Niort sera versé sur production d'une attestation signée de la MIPE, au commencement des travaux.

Le solde de 50 % sera versé à la fin du chantier, sur présentation de l'attestation de fin de chantier signée des deux parties.

Article 7 – Garantie

La MIPE se dégage de toute responsabilité concernant des vices de forme et les éventuels défauts d'exécution, les chantiers d'insertion n'ayant pas de garantie décennale.

Article 8 - Résiliation anticipée

La présente convention est conclue pour la durée des travaux.

Chacune des parties pourra en demander la dénonciation à tout moment par lettre recommandée avec avis de réception adressée à l'autre partie et moyennant un préavis de trois mois.

De plus, la Ville de Niort se réserve le droit de résilier à tout moment la présente convention en cas de non-respect de l'un des articles de la convention.

Fait à Niort, le

**Pour la M.I.P.E.
Le directeur,**

**Pour la Ville de Niort,
L'Adjoint Délégué**

Thierry PICAUD

Elmano MARTINS

Chantier d'insertion

Bâtiment Sportif – Centre Régional de Tennis de Table

Mise en peinture des anti-béliers portique et portes métalliques

79 000 NIORT

Opérations	Financeurs
<p>Matériaux : Fournis par la Ville de NIORT, en fonction de l'avancée des travaux sur présentation de devis et estimés un coût d'environ 1 282,18 €uro T.T.C.</p>	<p>Ville de NIORT</p>
<p>Matériel : Les locations ou achats de petits matériels restent à la charge de la Ville de NIORT, si l'organisation du chantier en fait apparaître la nécessité.</p> <p>Afin que chaque personne puisse s'impliquer personnellement, le donneur d'ordre devra faciliter l'accès aux lieux d'exécution.</p> <p>De même, la mise en œuvre du chantier nécessite la mise à disposition de toilettes et d'un local pouvant servir de vestiaire et d'une salle pour le déjeuner.</p>	<p>Ville de NIORT</p>
Salariés de la MIPE	
<p>Encadrants :</p> <p>pris en charge par les financeurs de la MIPE</p>	<p>FSE - ETAT - Ville de NIORT – Conseil Départemental des Deux Sèvres</p>
<p>Accompagnateurs socioprofessionnels :</p> <p>pris en charge par les financeurs de la MIPE</p>	<p>FSE - ETAT - Ville de NIORT – Conseil Départemental des Deux Sèvres</p>
Coût de la main d'œuvre	
<p>Main d'œuvre :</p> <p>3 salariés en contrat aidé CDDI et 18 jours de travail prévus</p> <p>Soit un total 7 132,00 €</p>	<p>Ville de NIORT</p>
<p>Prime de panier : 3 salariés x 18 jours x 5 € = 270,00 €</p> <p>Déplacement : 18 jours x 8 € = 144,00 €</p>	<p>Ville de NIORT</p>
Soit un total 7 546,00 €	



**CONVENTION 2021
ENTRE
LA VILLE DE NIORT
ET**



LA MISSION POUR L'INSERTION ET POUR L'EMPLOI

Chantier d'insertion
Bâtiment Sportif – Salle de sport de Souché
Mise en peinture des escaliers et des couloirs
79 000 NIORT

ENTRE les soussignés :

La Ville de Niort, représentée par Monsieur BALOGÉ Jérôme, Maire en exercice, agissant en cette qualité en vertu d'une délibération du Conseil municipal du 15 mars 2021, ci-après désignée la **VILLE DE NIORT**,
D'une part,

ET

La Mission pour l'insertion et pour l'emploi, domiciliée 28, rue Pied de Fond, ZI Saint Liguairé - 79000 NIORT, et représentée par Madame SEYS Mariannick, Présidente, dûment mandatée à cet effet, ci-après désignée « **La MIPE** »,
D'autre part,

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1 – Localisation

L'action projetée se situe à *Niort au Bâtiment sportif Salle de sport de Souché.*

Article 2 – Nature des travaux

Les travaux de mise en peinture des escaliers et des couloirs se détaillent de la manière suivante :

A/ ESCALIER MONTANT VERS MEZZANINE CIS PALIER :

- 1,00 For : Installation, Protection et Nettoyage de fin de chantier

Traitement des murs (travaux sur échafaudage roulant) :

- 74,63 M2 : Reprise des fonds existants conservés (toile de verre)

- 74,63 M2 : Peinture : 2 couches de satinée sur toile de verre existante

Traitement des éléments bois 1 Face int. :

- 6,40 M2 : 3 portes vers vestiaires et mezzanine

Traitement des portes et ouvrages métalliques :

- 3,55 M2 : Sur mains courantes : Application de deux couches UNILOX

Traitement du plafond :

- 31,32 M2 : Montage démontage d'un échafaudage :
- 16,12 M2 : Nettoyage et remise en état de la toile de verre existante
Application de 2 couches de peinture MAT sur toile de verre existante sur échafaudage
- 16,12 M2 : fixe

B/ Mezzanine :

NOTA : les surfaces des protections en place lors de notre visite (parois matelassées cuir) ne sont pas prises en compte dans ce devis

- 1,00 For : Installation, Protection et Nettoyage de fin de chantier

Traitement des murs (travaux sur échafaudage roulant) :

- 109,91 M2 : Arrachage du revêtement existant, rebouchage, égrenage, ponçage des murs
- 109,91 M2 : Toile de verre et 2 couches de satinée

Traitement des éléments bois 1 Face int. :

- 9,90 M2 : 3 portes doubles et 1 porte simple

Article 3 – Durée

La convention sera exécutoire à compter de sa notification.

Le chantier est prévu pour une durée maximum de **17 jours** (hors éventuelles intempéries), dès accord de la Ville de Niort pour le démarrage des travaux. Celui-ci se formalisera par l'envoi d'un ordre de service par la Ville de Niort, qui sera signé par chacune des parties.

A noter, le chantier se déroulera en concertation avec les services de la Ville de Niort. Les jours de travaux sur le chantier ne sont pas systématiquement consécutifs.

Article 4 - Public concerné

Les salariés intervenant sur les chantiers d'insertion sont tous titulaires d'un CDDI à la MIPE.

Les **3 salariés de la MIPE** travaillent, de manière générale, selon le planning ci-dessous aux horaires suivants :

8 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 17 h 00

Sur ce chantier, **3 salariés** interviendront à raison de 8,00 heures par jour.

Les vendredis et jours de repos sont réservés à l'accompagnement social, professionnel et formatif en dehors du site de l'activité, et aux réunions de préparation et d'organisation de chantiers ou de bilan de salariés.

Les équipes sont composées de personnes salariées de la MIPE en contrat de travail à durée déterminée d'insertion (CDDI) et d'un encadrant par équipe. Monsieur Régis MAINOT assurera l'encadrement des équipes sur le chantier.

Les référents de la MIPE sont : Monsieur Thierry PICAUD, Directeur, Monsieur Régis MAINOT, Directeur Technique à la MIPE ainsi que de Madame Ariane CONOMBO et Monsieur Gabriel LUCE en la qualité d'accompagnateurs socio professionnels.

Article 5 - Matériels et locaux de chantier

Pour la bonne exécution du chantier, les matériels suivants seront mis à disposition de la MIPE par la Ville de Niort :

- Apport de petits matériels et fournitures (fournis par la Ville de Niort) ;
- Location de matériel ;
- Fourniture de matériaux ;
- Raccordement en eau et en électricité ;
- Fourniture de panneaux et barrières annonçant les travaux.

Une salle sera mise à disposition comme local d'accueil, vestiaire et salle de restauration.

Article 6 - Plan de financement

Le plan de financement correspondant à ce chantier est joint en annexe. L'équilibre, pour ce chantier, est assuré par une participation prévisionnelle de **8 074,19 €**.

Un premier acompte correspondant à une avance de 50 % de la participation globale de la Ville de Niort sera versé sur production d'une attestation signée de la MIPE, au commencement des travaux.

Le solde de 50 % sera versé à la fin du chantier, sur présentation de l'attestation de fin de chantier signée des deux parties.

Article 7 – Garantie

La MIPE se dégage de toute responsabilité concernant des vices de forme et les éventuels défauts d'exécution, les chantiers d'insertion n'ayant pas de garantie décennale.

Article 8 - Résiliation anticipée

La présente convention est conclue pour la durée des travaux.

Chacune des parties pourra en demander la dénonciation à tout moment par lettre recommandée avec avis de réception adressée à l'autre partie et moyennant un préavis de trois mois.

De plus, la Ville de Niort se réserve le droit de résilier à tout moment la présente convention en cas de non-respect de l'un des articles de la convention.

Fait à Niort, le

**Pour la M.I.P.E.
Le directeur,**

**Pour la Ville de Niort,
L'Adjoint Délégué**

Thierry PICAUD

Elmano MARTINS

Chantier d'insertion

Bâtiment Sportif – Salle de sport de Souché

Mise en peinture des escaliers et des couloirs

79 000 NIORT

Opérations	Financeurs
<p>Matériaux : Fournis par la Ville de NIORT, en fonction de l'avancée des travaux sur présentation de devis et estimés un coût d'environ 1 629,56 € T.T.C.</p>	<p>Ville de NIORT</p>
<p>Matériel : Les locations ou achats de petits matériels restent à la charge de la Ville de NIORT, si l'organisation du chantier en fait apparaître la nécessité.</p> <p>Afin que chaque personne puisse s'impliquer personnellement, le donneur d'ordre devra faciliter l'accès aux lieux d'exécution.</p> <p>De même, la mise en œuvre du chantier nécessite la mise à disposition de toilettes et d'un local pouvant servir de vestiaire et d'une salle pour le déjeuner.</p>	<p>Ville de NIORT</p>
Salariés de la MIPE	
<p>Encadrants :</p> <p>pris en charge par les financeurs de la MIPE</p>	<p>FSE - ETAT - Ville de NIORT – Conseil Départemental des Deux Sèvres</p>
<p>Accompagnateurs socioprofessionnels :</p> <p>pris en charge par les financeurs de la MIPE</p>	<p>FSE - ETAT - Ville de NIORT – Conseil Départemental des Deux Sèvres</p>
Coût de la main d'œuvre	
<p>Main d'œuvre :</p> <p>3 salariés en contrat aidé CDDI et 18 jours de travail prévus</p> <p>Soit un total 7 683,19 €</p>	<p>Ville de NIORT</p>
<p>Prime de panier : 3 salariés x 17 jours x 5 € = 255,00 €</p> <p>Déplacement : 17 jours x 8 € = 136,00 €</p>	<p>Ville de NIORT</p>
Soit un total 8 074,19 €	



**CONVENTION 2021
ENTRE
LA VILLE DE NIORT
ET**



LA MISSION POUR L'INSERTION ET POUR L'EMPLOI

**Chantier d'insertion
Groupe Scolaire - BUISSON
Mise en peinture du couloir Maternelles
79 000 NIORT**

ENTRE les soussignés :

La Ville de Niort, représentée par Monsieur BALOGÉ Jérôme, Maire en exercice, agissant en cette qualité en vertu d'une délibération du Conseil municipal du 15 mars 2021, ci-après désignée la **VILLE DE NIORT**,
D'une part,

ET

La Mission pour l'insertion et pour l'emploi, domiciliée 28, rue Pied de Fond, ZI Saint Liguair - 79000 NIORT, et représentée par Madame SEYS Mariannick, Présidente, dûment mandatée à cet effet, ci-après désignée « **La MIPE** »,
D'autre part,

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1 – Localisation

L'action projetée se situe à *Niort au groupe scolaire Buisson*.

Article 2 – Nature des travaux

Les travaux de mise en peinture du couloir Maternelles se détaillent de la manière suivante :

Murs 2 côtés sauf soubassement côté cour revêtement type "Buflon": Dépose du revêtement existant, ratissage, ponçage, préparation des supports, application d'un primaire, pose de toile de verre standard et 2 couches de peinture AQUARYL satin

- 193,92 M2 : Arrachage du revêtement existant, rebouchage, égrenage, ponçage des murs
- 193,92 M2 : Toile de verre et 2 couches de satinée

Mur soubassement côté cour revêtement type "Crépi": Nettoyage du support (enduit gratté), application d'un primaire et 2 couches de peinture type Siloflex

- 38,42 M2 : Nettoyage du support
- 38,42 M2 : Fixation crépis fond + 1 couche de finitions Siloflex
- 63,43 M2 : Sur portes de classes , boiserie appliquées aux murs (supports patères, plinthes), fenêtres et châssis bois: Préparation et 2 couches de peinture (tous ouvrages 1 Face côté couloir)
- 15,40 M2 : Sur radiateurs et tuyauteries côté façade: Application de deux couches UNILOX FER
- 63,40 M2 : PLAF INT Application de 2 couches de peinture MAT (travail sur échafaudage)
- 1,00 For : Installation, Protection et Nettoyage de fin de chantier

Article 3 – Durée

La convention sera exécutoire à compter de sa notification.

Le chantier est prévu pour une durée maximum de **15 jours** (hors éventuelles intempéries), dès accord de la Ville de Niort pour le démarrage des travaux. Celui-ci se formalisera par l'envoi d'un ordre de service par la Ville de Niort, qui sera signé par chacune des parties.

A noter, le chantier se déroulera en concertation avec les services de la Ville de Niort. Les jours de travaux sur le chantier ne sont pas systématiquement consécutifs.

Article 4 - Public concerné

Les salariés intervenant sur les chantiers d'insertion sont tous titulaires d'un CDDI à la MIPE.

Les **6 salariés de la MIPE** travaillent, de manière générale, selon le planning ci-dessous aux horaires suivants :

8 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 17 h 00

Sur ce chantier, **6 salariés** interviendront à raison de 8,00 heures par jour.

Les vendredis et jours de repos sont réservés à l'accompagnement social, professionnel et formatif en dehors du site de l'activité, et aux réunions de préparation et d'organisation de chantiers ou de bilan de salariés.

Les équipes sont composées de personnes salariées de la MIPE en contrat de travail à durée déterminée d'insertion (CDDI) et d'un encadrant par équipe. Monsieur Régis MAINOT assurera l'encadrement des équipes sur le chantier.

Les référents de la MIPE sont : Monsieur Thierry PICAUD, Directeur, Monsieur Régis MAINOT, Directeur Technique à la MIPE ainsi que de Madame Ariane CONOMBO et Monsieur LUCE Gabriel en la qualité d'accompagnateurs socio professionnels.

Article 5 - Matériels et locaux de chantier

Pour la bonne exécution du chantier, les matériels suivants seront mis à disposition de la MIPE par la Ville de Niort :

- Apport de petits matériels et fournitures (fournis par la Ville de Niort) ;
- Location de matériel ;
- Fourniture de matériaux ;
- Raccordement en eau et en électricité ;
- Fourniture de panneaux et barrières annonçant les travaux.

Une salle sera mise à disposition comme local d'accueil, vestiaire et salle de restauration.

Article 6 - Plan de financement

Le plan de financement correspondant à ce chantier est joint en annexe. L'équilibre, pour ce chantier, est assuré par une participation prévisionnelle de **13 866,16 €**.

Un premier acompte correspondant à une avance de 50 % de la participation globale de la Ville de Niort sera versé sur production d'une attestation signée de la MIPE, au commencement des travaux.

Le solde de 50 % sera versé à la fin du chantier, sur présentation de l'attestation de fin de chantier signée des deux parties.

Article 7 – Garantie

La MIPE se dégage de toute responsabilité concernant des vices de forme et les éventuels défauts d'exécution, les chantiers d'insertion n'ayant pas de garantie décennale.

Article 8 - Résiliation anticipée

La présente convention est conclue pour la durée des travaux.

Chacune des parties pourra en demander la dénonciation à tout moment par lettre recommandée avec avis de réception adressée à l'autre partie et moyennant un préavis de trois mois.

De plus, la Ville de Niort se réserve le droit de résilier à tout moment la présente convention en cas de non-respect de l'un des articles de la convention.

Fait à Niort, le

**Pour la M.I.P.E.
Le directeur,**

**Pour la Ville de Niort,
L'Adjoint Délégué**

Thierry PICAUD

Elmano MARTINS

Chantier d'insertion

Groupe scolaire – Buisson

Mise en peinture du couloir Maternelles

79 000 NIORT

Opérations	Financeurs
<p>Matériaux : Fournis par la Ville de NIORT, en fonction de l'avancée des travaux sur présentation de devis et estimés un coût d'environ 2 346,71 Euro T.T.C.</p>	<p>Ville de NIORT</p>
<p>Matériel : Les locations ou achats de petits matériels restent à la charge de la Ville de NIORT, si l'organisation du chantier en fait apparaître la nécessité.</p> <p>Afin que chaque personne puisse s'impliquer personnellement, le donneur d'ordre devra faciliter l'accès aux lieux d'exécution.</p> <p>De même, la mise en œuvre du chantier nécessite la mise à disposition de toilettes et d'un local pouvant servir de vestiaire et d'une salle pour le déjeuner.</p>	<p>Ville de NIORT</p>
Salariés de la MIPE	
<p>Encadrants :</p> <p>pris en charge par les financeurs de la MIPE</p>	<p>FSE - ETAT - Ville de NIORT – Conseil Départemental des Deux Sèvres</p>
<p>Accompagnateurs socioprofessionnels :</p> <p>pris en charge par les financeurs de la MIPE</p>	<p>FSE - ETAT - Ville de NIORT – Conseil Départemental des Deux Sèvres</p>
Coût de la main d'œuvre	
<p>Main d'œuvre :</p> <p>6 salariés en contrat aidé CDDI et 15 jours de travail prévus</p> <p>Soit un total 13 296,16 €</p>	<p>Ville de NIORT</p>
<p>Prime de panier : 6 salariés x 15 jours x 5 € = 450,00 €</p> <p>Déplacement : 15 jours x 8 € = 120,00 €</p>	<p>Ville de NIORT</p>
Soit un total 13 866,16 €	